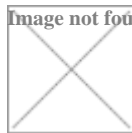


Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°25 du 1
Septembre 2021

ACTUS REGIONALES

Lille - Stationnement avec la carte carte mobilité inclusion (CMI)

Publié le 31 Août 2021

Le service du stationnement de la Ville de Lille est doté d'un véhicule électrique muni d'un dispositif de lecture automatique des plaques d'immatriculations (LAPI). Ce véhicule, équipé de 4 caméras et d'un module GPS, est chargé de vérifier si la redevance a été acquittée pour les véhicules en stationnement. Le dispositif est relié au serveur de tickets. En cas d'absence ou d'insuffisance de paiement ou en absence de déclaration de stationnement, les informations relatives aux véhicules sont transmises à Rennes pour l'édition du forfait de post-stationnement. Les personnes détentrices d'une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou d'une carte mobilité inclusion avec la mention "stationnement pour personnes handicapées" continuent de bénéficier de la gratuité du stationnement lors de la mise en service du dispositif automatique de lecture de plaques d'immatriculations. Toutefois, il est nécessaire de faire une déclaration de stationnement car l'immatriculation d'un véhicule ne donne pas d'information sur le statut de la personne. De plus, le dispositif LAPI ne peut pas lire les CMI arborées sur les pare-brise. Les Lillois, Lommois, et Hellemmois peuvent se faire connaître auprès du service du stationnement afin de réaliser une déclaration de stationnement valable deux ans, sur présentation de justificatifs (cf fiche explicative) Si vous n'habitez pas dans l'une de ces 3 villes vous devez réaliser une déclaration de début de stationnement sur l'une des applications mobiles suivantes : EasyPark, Flowbird, et OPnGO.

Seules les cartes de stationnement pour personnes handicapées valides jusqu'au 31 décembre 2026 et la carte mobilité inclusion avec mention "stationnement pour personnes handicapées" peuvent bénéficier de la gratuité du stationnement

[Fiche explicative pour le stationnement](#)

[Fiche explicative pour le stationnement en FALC](#)

[Formulaire CMI](#)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service du stationnement de la Ville de Lille au 03 20 49 57 78 (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30) ou par courriel : stationnement-resident@mairie-lille.fr

Open de France Paragolf à Merignies du 10 au 12 septembre 2021

Publié le 31 Août 2021

Le golf de Mérignies accueille du 10 au 12 septembre 2021 l'Open de France Paragolf. Cet événement, le plus important de la FFGold, désignera le ou la champion(ne) de France de Paragolf. Voici ci-après quelques détails sur le déroulement de ces journées

Ouvert au public, restauration sur place, jeux pour enfants Handi-Am le 10 septembre 2021 : compétition en équipe de 2 : un handigolfeur et un golfeur (partenaire entreprise ou particulier). Compétition Open de France Paragolf les 11 et 12 septembre. 2 fois 18 trous. Ateliers de sensibilisation au handicap et à l'environnement, et initiations au golf gratuites. Événement Durable, labellisé "Argent" par le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) 40 bénévoles et 10 étudiants sont mobilisés pour accueillir les handigolfeurs, 100 élèves de l'école de Mérignies, un groupe de jeunes du CRESDA (EMS pour malentendants à Pont-à-Marcq), et le public que nous espérons nombreux. 5 invités d'honneur : Marie-Amélie Le Fur par une vidéo promotionnelle, Camille Delcroix, Daniel Moreira, Axel Alettru et le géant du Nord Andy.

Vous trouverez toutes les infos notre site internet [à cette page](#)

APPEL À PROJET

Aide aux aidants

Publié le 31 Août 2021

La CNSA lance un appel à projets visant à développer des plateformes pédagogiques de soutien et de formation à distance pour les proches aidants de personnes âgées ou handicapées.

Les plateformes pourront être de deux types : soit des plateformes accessibles à tous, partout, tout le temps, dites en « open source », soit des plateformes d'apprentissage de type « MOODLE » qui nécessitent une inscription préalable des participants, un engagement pédagogique.

Elles proposeront gratuitement aux proches aidants :

un parcours progressif de formation, qui pourra être de type e-learning individuel ou prendre la forme de classes virtuelles en petits groupes. des contenus de sensibilisation, comme des capsules vidéos ou des webinaires (disponibles également en replay sur un site dédié) ; des actions de soutien à travers la constitution de groupes de pairs à distance (type « groupes de paroles virtuels », groupes de « co-développement ») ou de conseils personnalisés.

Les contenus porteront sur la connaissance, la compréhension des effets de la maladie ou du handicap sur la relation et la vie quotidienne, la prévention des risques d'épuisement et d'isolement de l'aidant...

Vous souhaitez répondre à l'appel à projets « plateformes pédagogiques pour les proches aidants » ?

Envoyez votre dossier par courrier et par voie électronique au plus tard le 30 septembre 2021

Étape 1 : dépôt par voie électronique

Déposez votre candidature en écrivant à : AAPaidants2021@cnsa.fr

Étape 2 : envoi par courrier avec accusé de réception des pièces demandées à l'adresse suivante :

CNSA

Direction de la compensation

Pôle PPI – AAP 2021 Aidants

66, avenue du Maine, 75682 Paris cedex 14

Tout dépôt au-delà de la date de clôture précisée ne sera pas pris en compte.

Les porteurs de projet pourront adresser leur demande de renseignements par voie électronique à

AAPaidants2021@cnsa.fr

[Cahier des charges et dossier de candidature](#)

Modernisation des structures pour la prise en charge des personnes accidentées de la route

Publié le 31 Août 2021

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir financièrement la modernisation des locaux des structures qui accueillent des accidentés de la route et l'acquisition d'équipements nécessaires à la rééducation, la réadaptation et la réinsertion des patients pris en charge.

Conformément à l'instruction ministérielle du 17 juin 2021 relative à l'appel à projets auprès des agences régionales de santé (ARS) pour la modernisation des structures sanitaires et médico-sociales destinées à la prise en charge des personnes accidentées de la route, le surcroît de recettes devant résulter de l'abaissement à 80 km/h de la vitesse maximale sur certaines routes, intervenu à partir du 1er juillet 2018 est affecté aux ressources du fonds pour la modernisation et l'investissement en santé (FMIS).

L'objectif est de permettre aux structures médico-sociales et établissements de santé qui accueillent des personnes accidentées de la route de :

Moderniser et adapter leurs locaux afin d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge ;
Acquérir des équipements nécessaires à la rééducation, la réadaptation, la réinsertion sociale et professionnelle et la réautonomisation des personnes prises en charge.

Dans ce cadre, deux types de structures sont ciblés comme éligibles :

Les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) ayant la mention système nerveux et/ou locomoteur qui ont un rôle majeur dans le parcours de soins des patients victimes d'accidents de la route les plus graves
Les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) qui accompagnent une part importante de personnes en situation de handicap suite à un accident de la route.

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

Dépôt sur les boîtes mails suivantes :

Pour les SSR : ars-hdf-dos-ets-de-sante@ars.sante.fr Pour les ESMS : ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr

CLÔTURE DE L'APPEL A PROJETS : Jeudi 30 septembre 2021

[Instruction](#)

[cadre de réponse](#)

[grille d'analyse](#)

Création d'équipes mobiles psychogériatriques en EHPAD - EMPGE

Publié le 31 Août 2021

L'équipe a pour missions l'évaluation psychogériatrique et gériatrique standardisée des personnes âgées résidant en EHPAD sur son territoire d'intervention.

L'EMPGE intervient dans un cadre programmée aux demandes d'avis des médecins traitants ou des médecins coordonnateurs en accord avec le médecin traitant.

L'équipe a pour missions l'évaluation psychogériatrique (dont la iatrogénie médicamenteuse) et l'évaluation gériatrique standardisée (EGS) des personnes âgées résidant en EHPAD afin de :

dresser un bilan et, en réponse, orienter vers la prise en charge existante la plus adaptée aux besoins, en évitant tout déplacement superflu ;concourir, voire permettre le maintien ou une meilleure intégration en institution ;participer à prévenir, entendre et soulager l'épuisement des aidants professionnels et des proches ;donner des avis sur les thérapeutiques mises en place ;éviter l'hospitalisation autant que faire se peut.

Le présent AAP est à destination des établissements de santé porteurs d'une filière gériatrique. Un établissement autorisé en psychiatrie adulte disposant de centres médico-psychologiques (CMP) peut être associé au projet et répondre de manière conjointe à cet AAP. Un seul porteur sera retenu par territoire.

Les territoires possédant déjà une EMPGE ne sont pas éligibles à cet AAP sauf s'ils participent à un regroupement de territoires.

Les dossiers sont à renvoyer au plus tard le vendredi 22 octobre 2021.

Contact : marie-alexandra.divandary@ars.sante.fr et ars-hdf-dos-planif-auto-contract@ars.sante.fr

[Cahier des charges des EMPGE](#)

Prix Puyoo 2021 sur le handicap multiple

Publié le 31 Août 2021

En 2021, le prix Puyoo, décerné par l'association Aresato, récompensera toute initiative visant à améliorer la recherche et l'innovation dans les domaines technologiques, thérapeutiques, et l'accompagnement des personnes atteintes d'un handicap multiple ainsi que celui de leur entourage (organisation des soins, qualité de vie).

Le polyhandicap et le plurihandicap ne sont pas des maladies en soi, mais une association de déficiences et d'incapacités correspondant à plusieurs types de causes.

Il s'agit d'un handicap grave à expressions multiples – déficiences motrices et/ou intellectuelles et/ou sensorielles –, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

Qui peut participer en 2021 ? Un candidat au Prix Puyoo, cette année, devra répondre à tous les critères d'éligibilité suivants : personne morale, à but non lucratif de nationalité française ou étrangère, résidant en France dont l'activité est implantée en France, ainsi que le siège social pour les personnes morales

Objectifs du prix

Le prix Puyoo pourra récompenser :

la recherche et l'innovation dans les domaines technologiques, thérapeutiques et de prévention des accompagnements pour les personnes atteintes d'un handicap multiple, les familles et les aidants, le personnel médical et para-médical l'organisation des soins ou la qualité de vie

Date limite de dépôt des dossiers : 11 octobre 2021.

[Dossier de candidature](#)

[Règlement](#)

Renouvellement des membres des 2 comités de protection des personnes

Publié le 31 Août 2021

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France lance un appel à candidature afin de procéder à la nomination des membres des 2 comités de protection des personnes agréés de la région qui seront appelés à se prononcer principalement sur l'évaluation des projets de recherche impliquant la personne humaine.

Au mois de juin 2021 l'ensemble des directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS)

devait nommer pour trois ans les membres des comités de protection des personnes localisés dans leur région. De fait, le mandat actuel des membres a été prorogé jusqu'au 15 novembre 2021 par les dispositions de l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et publié au Journal officiel de la république française en date du 2 juin 2021.

Compétences recherchées

Il est recherché, en vue de la constitution de chaque Comité de Protection des Personnes(CPP) de la région Hauts-de-France :

CPP Nord-Ouest II, sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"
CPP "Nord-Ouest IV sis au centre hospitalier universitaire de Lille, 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

1° Huit personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine, dont au moins quatre médecins et deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie ;

2° Deux médecins spécialistes de médecine générale ;

3° Deux pharmaciens hospitaliers ;

4° Deux auxiliaires médicaux ;

5° Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique ;

6° Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale ;

7° Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique ;

8° Quatre représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1.

Modalités de candidature

Les candidats sont invités à transmettre à l'ARS Hauts-de-France leur dossier de candidature en indiquant le CCP choisi par courriel à l'adresse mail : ars-hdf-dos-cpp@ars.sante.fr

(Curriculum vitae, liste de publications scientifiques et titres, lettre de motivation) avant le vendredi 15 octobre 2021 dernier délai.

Modalités de sélection

Aucun candidat ne pourra être choisi s'il n'a pas répondu à l'appel à candidature. A l'issue de l'appel, l'ensemble des candidats sera répertorié dans une liste selon la ou les catégories pour laquelle ou lesquelles ils postulent.

L'expérience professionnelle des candidats sera privilégiée par rapport aux titres.

Si vous voulez en savoir plus, consultez [Comités de protection des personnes \(CPP\)](#)

contact :

ARS-HDF-DOS-CPP@ars.sante.fr

Arnaud BROUWER : 03 62 72 79 73

Maryse PANDOLFO : 03 62 72 78 94

Création centre ressource régional vie affective personnes en situation de handicap

Publié le 31 Août 2021

Le dispositif est destiné à accompagner la vie intime et sexuelle ainsi que la parentalité des personnes en situation de handicap, que ce soit au domicile, ou en établissements et services médico-sociaux (ESMS), au service de leur autonomie et de leur sécurité.

Le présent avis d'appel à candidature a pour objet la création, au niveau régional, d'un centre ressource « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ». Cette ambition s'inscrit dans la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS), et plus particulièrement ses axes stratégiques relatifs aux parcours des personnes en situation de handicap ainsi qu'à ceux des « femmes, mères, enfants » et des « comportements favorables à la santé ».

Ce centre organisera un réseau d'acteurs de proximité afin que chaque femme et homme en situation de handicap puisse trouver des réponses, qu'il s'agisse de sa vie intime ou face à des violences subies et qu'elle ou il puisse en échanger avec ses pairs.

Les modalités de candidature sont spécifiées dans l'avis d'appel à candidatures.

CLÔTURE DE L'APPEL A CANDIDATURES : Vendredi 15 octobre 2021

Les dossiers adressés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Contact : eloise.jarvor@ars.sante.fr

[Avis d'appel à candidatures](#)

[Instruction du 15 oct 2020](#)

[Fiche de synthèse](#)

[Budget prévisionnel](#)

Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées

2021

Publié le 31 Août 2021

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion lance un appel à projets dans le cadre du Fonds d'accompagnement à la transformation des EA (FATEA) 2021.

Les candidatures sont à remettre à partir du mois d'août et au plus tard le 1er octobre 2021.

Afin de poursuivre l'élan de transformation souhaitée par la stratégie « Cap vers l'entreprise inclusive » de juillet 2018 et accompagner le changement d'échelle des entreprises adaptées, le présent appel à projets vise à sécuriser l'emploi existant et soutenir la création d'emplois inclusifs en soutenant le développement commercial et l'investissement nécessaire à la croissance de l'activité.

Il poursuit également l'appui à la transformation souhaitée en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer la fonction RH et l'accompagnement des salariés des [entreprises adaptées \(EA\)](#). Le FATEA constitue un appui/outil supplémentaire de l'État en complément du plan de relance.

Ainsi, pour l'année 2021, le soutien aux entreprises adaptées au titre du FATEA s'articule autour de trois axes d'intervention prioritaires :

Axe d'intervention prioritaire n°1 : soutenir le développement du volume d'affaire ;

Axe d'intervention prioritaire n°2 : créer et professionnaliser la fonction RH mutualisée entre entreprises adaptées ;

Axe d'intervention prioritaire n°3 : créer des emplois de façon ciblée dans les entreprises adaptées dans des territoires peu ou pas dotés en entreprises adaptées.

Pour l'année 2021, le budget dédié au FATEA s'élève en 2021 à 12,69 M€. L'objectif est de créer un effet de levier en complément d'autres financements, et de confirmer la trajectoire de croissance révisée pour les entreprises adaptées afin de permettre la mise en emploi de 50 000 travailleurs reconnus handicapés d'ici 2022.

[Appels à projets FATEA](#)

[Plus de détails.](#)

Pédopsychiatrie

Publié le 31 Août 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route santé mentale et psychiatrie, des crédits nouveaux sont délégués aux ARS depuis 2019 pour renforcer l'offre de soins en pédopsychiatrie. Les appels à projets menés en 2019 et en 2020 ont permis de financer plus de 1000 projets au niveau national.

Modalités d'attribution des mesures nouvelles en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'en

psychiatrie périnatale.

Un nouvel appel à projet est lancé en 2021 sur la base d'une instruction en date du 6 juillet 2021 qui précise les modalités de sélection des projets. L'appel à projet comporte deux volets, l'un axé sur le renforcement de l'offre de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et l'autre dédié à la mise en œuvre de projets en psychiatrie périnatale. Ce dernier volet répond à la feuille de route nationale « 1000 jours » et à l'instruction du 1^{er} avril 2021 sur la politique des 1000 premiers jours de l'enfant.

Le calendrier national prévoit la remontée de l'analyse des projets par les ARS à la DGOS pour le 29 octobre 2021. Pour respecter ce calendrier, les projets devront être transmis à l'ARS Hauts de France, sous format électronique aux adresses suivantes : helene.prieur-patteyn@ars.sante.fr et isabelle.loens@ars.sante.fr

La date limite de dépôt des projets est fixée au vendredi 1^{er} octobre 2021 au plus tard.

Contact :

Dr Hélène Prieur-Patteyn
helene.prieur-patteyn@ars.sante.fr

Dr Isabelle Loens
isabelle.loens@ars.sante.fr

[Instruction pédopsychiatrie 2021](#)

[Fiche projet récapitulative](#)

Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP)

Publié le 31 Août 2021

Le Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP) a été créé en 2019. Il a pour vocation de favoriser l'émergence de projets innovants, répondant aux besoins de transformation de l'offre de santé en psychiatrie. Les deux appels à projets lancés en 2019 et en 2020 ont ainsi permis de financer un grand nombre de projets qui témoignent du dynamisme des équipes de psychiatrie.

Il a été décidé de reconduire un appel à projet en 2021 pour permettre la prise en compte des transformations mises en œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 et favoriser la pérennisation des dispositifs innovants. Les modalités de sélection des projets sont précisées dans l'instruction du 6 juillet 2021 relative à la mise en œuvre du FIOP pour l'année 2021.

Le calendrier national prévoit la remontée de l'analyse des projets par les ARS à la DGOS pour le 29

octobre 2021.

Pour respecter ce calendrier, les projets devront être transmis à l'ARS Hauts de France sous format électronique aux adresses suivantes : helene.prieur-patteyn@ars.sante.fr et isabelle.loens@ars.sante.fr

La date limite de dépôt des projets est fixée au le vendredi 1er octobre 2021 au plus tard.

[instruction FIOP 2021](#)

Appel à projet : accompagnement et soutien scolaire des enfants et des jeunes confiés aux services départementaux de l'aide sociale à l'enfance

Publié le 31 Août 2021

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, lancée par Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles en octobre 2019, porte l'ambition de garantir aux enfants protégés un accès à la scolarité et un accompagnement scolaire adapté.

Le présent appel à projets, déjà lancé pour la première fois en 2020, s'inscrit dans une logique de renforcement des actions des départements et de l'Éducation nationale pour garantir pleinement la réussite scolaire des enfants confiés, en apportant un concours financier à des projets permettant de renforcer leur accompagnement scolaire et leur donner accès à des prestations de soutien scolaire.

Date limite du dépôt de dossier à candidature : 24 septembre 2021

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique sur la [plateforme « démarches-simplifiées »](#).

Avis d'appel à projets et cahier des charges

Appel à projets - Accompagnement et soutien scolaire [Téléchargement \(571.7 ko\)](#) Cahier des charges - Appel à projets - Accompagnement et soutien (...) [Téléchargement \(593 ko\)](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 31 août 2021

Publié le 26 Août 2021

Accords de travail

Arrêté du 3 août 2021 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

[JORF n°0191 du 18 août 2021](#)

Arrêté du 28 juillet 2021 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les

établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

[JORF n°0177 du 1 août 2021](#)

Arrêté du 28 juillet 2021 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

[JORF n°0177 du 1 août 2021](#)

Arrêté du 21 mai 2021 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

[JORF n°0171 du 25 juillet 2021](#)

Accueil du jeune enfant

Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant

[JORF n°0198 du 26 août 2021](#)

Bioéthique

LOI n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique (1)

[JORF n°0178 du 3 août 2021](#)

CNSA

Décision n° 2021-22 du 30 juillet 2021 de la directrice relative à la désignation du référent déontologue de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

[BO Santé n°13 30 juillet 2021](#)

DMP

Décret no 2021-1048 du 4 août 2021 relatif à la mise en œuvre de l'espace numérique de santé

[JORF n°0182 du 7 août 2021](#)

Décret no 2021-1047 du 4 août 2021 relatif au dossier médical partagé

JORF n°0182 du 7 août 2021

ESMS

INSTRUCTION N° DGCS/SD1B/2021/113 du 31 mai 2021 relative à la mise aux normes des lits halte soins santé (LHSS), lits d'accueil médicalisés (LAM) prévue par le décret n° 2020-1745 du 29 décembre 2020 (cabinets de toilette).

BO Santé n°13 30 juillet 2021

INSTRUCTION N° CNG/DH/D3S/DS/2021/129 du 17 juin 2021 relative à l'évaluation et à la prime de fonctions et de résultats des directeurs d'hôpital, directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et des directeurs des soins des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière au titre de l'année 2021.

BO Santé n°13 30 juillet 2021

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGOS/R1/MSSR/DSS/1A/DGCS/SD3/DSR/2021/135 du 17 juin 2021 relative à l'appel à projets auprès des agences régionales de santé (ARS) pour la modernisation des structures sanitaires et médico-sociales destinées à la prise en charge des personnes accidentées de la route

BO Santé n°13 30 juillet 2021

ESMS numérique

Décision n° 2021-17 du 5 août 2021 modifiant la décision n° 2021-10 du 10 mai 2021 répartissant au titre de l'exercice 2020 les crédits au titre de la mise en œuvre du soutien aux projets dans le cadre de la phase d'amorçage du programme « ESMS numérique »

JORF n°0184 du 10 août 2021

INSTRUCTION N° DNS/CNSA/DGCS/2021/139 du 25 juin 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième étape de la phase d'amorçage du programme « ESMS numérique ».

BO Santé n°13 30 juillet 2021

Financement

Délibération n° 2021-06-02 du 24 juin 2021 portant sur la décision relative au financement d'actions menées par la Caisse des Dépôts à destination des personnes en situation de handicap

[BO Santé 16 juillet 2021](#)

Handicap

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2021/128 du 17 juin 2021 relative au déploiement des consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap.

[BO Santé n°13 30 juillet 2021](#)

Lutte contre les inégalités

LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (1)

[JORF n°0180 du 5 août 2021](#)

MDPH

Arrêté du 15 juillet 2021 relatif au versement des subventions définitives de l'Etat aux maisons départementales des personnes handicapées au titre de l'année 2021

[JORF n°0171 du 25 juillet 2021](#)

Périnatalité

Arrêté du 27 juillet 2021 relatif à l'expérimentation « RéPAP : Référent Parcours périnatalité »

[JORF n°0184 du 10 août 2021](#)

Petite enfance

[Circulaire n° 2021-010 du 13 juillet 2021](#) Accompagnement par les Caf des établissements d'accueil du jeune enfant et des maisons d'assistants maternels durant la crise sanitaire Covid19 – mise à jour juillet 2021

Professionnels de santé

Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé

[JORF n°0167 du 21 juillet 2021](#)

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé

[JORF n°0167 du 21 juillet 2021](#)

Protection des enfants

Arrêté du 24 août 2021 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2020

[JORF n°0199 du 27 août 2021](#)

Déclaration sur le projet de loi relatif à la protection des enfants

[JORF n°0170 du 24 juillet 2021](#)

Psychiatrie

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2021/154 du 6 juillet 2021 relative à la mise en œuvre du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour l'année 2021.

[BO Santé n°13 30 juillet 2021](#)

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2021/155 du 6 juillet 2021 relative aux modalités d'attribution des mesures nouvelles en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (20 M€) pour l'année 2021 ainsi que des mesures de la feuille de route « 1000 jours » en psychiatrie périnatale (10 M€).

[BO Santé n°13 30 juillet 2021](#)

Arrêté du 7 juillet 2021 abrogeant l'arrêté du 27 décembre 2018 et portant approbation du nouveau cahier des charges national relatif à l'expérimentation visant à réduire la souffrance psychique des jeunes

[JORF n°0167 du 21 juillet 2021](#)

Représentants d'usagers

Arrêté du 8 juillet 2021 fixant le cahier des charges de la formation de base des représentants d'usagers

[JORF n°0166 du 20 juillet 2021](#)

Santé au travail

LOI n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail (1)

[JORF n°0178 du 3 août 2021](#)

Santé publique

INSTRUCTION N° SG/Pôle Santé-ARS/2021/174 du 29 juillet 2021 relative à la définition des modalités de pilotage de la feuille de route maladies neuro-dégénératives 2021/22-2024.

[BO Santé n°13 30 juillet 2021](#)

Suicide

[CIRCULAIRE N° DGS/SP4/DGOS/2021/122 du 7 juillet 2021](#) relative à la mise en place du numéro national de prévention du suicide dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du suicide.

UNAF

Arrêté du 31 mai 2021 relatif à l'avenant 2021 à la convention d'objectif entre l'UNAF et les UDAF

[BO Santé 16 juillet 2021](#)

Vaccination

NOTE D'INFORMATION N° DGS/SP1/DGOS/DGCS/2021/131 du 21 juin 2021 relative à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2021-2022

[BO Santé 16 juillet 2021](#)

Violences conjugales

[CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGS/SP3/MIPROF/2021/146 du 2 juillet 2021](#) relative

à la mise en place de référents sur les violences faites aux femmes dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et centres d'accompagnement à la réduction des risques et des dommages (CAARUD).

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2021-1118 du 26 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0199 du 27 août 2021](#)

[Instruction du 13 juillet 2021](#) relative à la mise en oeuvre de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

Arrêté du 13 août 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0188 du 14 août 2021](#)

Décret n° 2021-1069 du 11 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0186 du 12 août 2021](#)

Décret n° 2021-1058 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19

[JORF n°0183 du 8 août 2021](#)

Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0183 du 8 août 2021](#)

Arrêté du 7 août 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0183 du 8 août 2021](#)

LOI n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire (1)

[JORF n°0181 du 6 août 2021](#)

Décret n° 2021-1030 du 3 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les

mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0179 du 4 août 2021](#)

Décret n° 2021-1003 du 30 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0176 du 31 juillet 2021](#)

Décret n° 2021-991 du 28 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0174 du 29 juillet 2021](#)

Arrêté du 27 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0173 du 28 juillet 2021](#)

Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0166 du 20 juillet 2021](#)

Arrêté du 17 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et l'arrêté du 12 décembre 2020 portant modification des conditions de remboursement de l'acte de détection du génome du SARS-CoV-2 par amplification génique

[JORF n°0165 du 18 juillet 2021](#)

Décret n° 2021-951 du 16 juillet 2021 fixant le cadre applicable des dispositions du code du travail en matière de prévention des risques biologiques dans le cadre de la pandémie de SARS-CoV-2

[JORF n°0165 du 18 juillet 2021](#)

Arrêté du 12 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 24 avril 2020 portant dispositions particulières en matière de santé et de sécurité au travail au ministère de la défense en situation d'urgence sanitaire covid-19

[JORF n°0164 du 17 juillet 2021](#)

Décret n° 2021-949 du 16 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0164 du 17 juillet 2021](#)

Décret n° 2021-930 du 13 juillet 2021 modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état

d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19

[JORF n°0162 du 14 juillet 2021](#)

Décret n° 2021-932 du 13 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0162 du 14 juillet 2021](#)

Délibération n° 2021-077 du 1er juillet 2021 portant avis sur un projet de décret modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et le décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19 (demande d'avis n° 21010901)

[JORF n°0162 du 14 juillet 2021](#)

Veille au 01 décembre 2020

Publié le 01 Décembre 2020

PLFSS 2021

Adoption du projet de loi par le parlement

[Texte définitif](#)

Formation professionnelle

Décret n° 2020-1434 du 24 novembre 2020 portant diverses dispositions relatives à la formation professionnelle

[JORF n°0285 du 25 novembre 2020](#)

Logement

Arrêté du 27 octobre 2020 relatif à l'expérimentation de LENA « Logement évolutif pour une nouvelle autonomie »

[JORF n°0287 du 27 novembre 2020](#)

Emploi des travailleurs en situation de handicap

Arrêté du 19 novembre 2020 fixant le modèle d'attestation relative aux achats auprès des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail, des travailleurs indépendants handicapés et des entreprises de portage salarial lorsque le salarié porté est reconnu bénéficiaire de l'obligation d'emploi au sens de l'article L. 5212-13

[JORF n°0289 du 29 novembre 2020](#)

Arrêté du 19 novembre 2020 fixant le modèle d'attestation annuelle portant sur le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi mis à disposition par une entreprise de travail temporaire ou un groupement d'employeurs auprès d'un employeur

[JORF n°0289 du 29 novembre 2020](#)

Protection des majeurs

Arrêté du 24 novembre 2020 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour le maintien de la prise en charge des jeunes majeurs par l'aide sociale à l'enfance jusqu'au 31 décembre 2020

[JORF n°0288 du 28 novembre 2020](#)

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2020-1453 du 27 novembre 2020 portant attribution d'une aide exceptionnelle de solidarité liée à la crise sanitaire aux ménages et aux jeunes de moins de vingt-cinq ans les plus précaires

[JORF n°0288 du 28 novembre 2020](#)

Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0288 du 28 novembre 2020](#)

ACTUS SOCIALES

[DGCS] Accompagnement des personnes en situation de handicap - kit pédagogique

Publié le 31 Août 2021

Le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ont mis en ligne le 09 août un kit pédagogique à destination des établissements et organismes de formation du travail social, des travailleurs sociaux, des employeurs et de l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours de vie des personnes handicapées.

Trois volets distincts sont disponibles :

[L'orientation des politiques publiques pour une société plus inclusive](#)
[L'accompagnement des personnes autistes](#)
[Le polyhandicap](#)

Ces guides ont vocation à sensibiliser les professionnels en formation, aux enjeux de l'évolution de leurs pratiques en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ce kit sera régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des politiques publiques et des avancées de la recherche et des connaissances scientifiques.

Source : Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées, DGCS, 9 août 2021

Les cahiers pédagogiques de la CNSA : L'habitat inclusif

Publié le 31 Août 2021

Ce cahier pédagogique a vocation à apporter un éclairage sur l'habitat inclusif, défini dans la loi ELAN portant sur l'évolution du logement, l'aménagement et le numérique. Ce document est destiné en priorité à l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre, l'organisation ou le financement de ces habitats. Il propose des clés d'entrées pour une culture commune sur : le périmètre de l'habitat inclusif, le public auquel il s'adresse, son fonctionnement et ses modalités de financement.

[Les cahiers pédagogiques](#)

Source : CNSA, 20 août 2021

[Défenseur des droits] Examen par les Nations Unies de la mise en œuvre de la CIDPH par la France

Publié le 31 Août 2021

Le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies a examiné du 18 au 23 août le rapport initial de la France sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). Les échanges ont abouti à la conclusion que la politique publique française pour les personnes en situation de handicap n'est pas en adéquation avec les obligations internationales. Selon le comité des droits des personnes en situation de handicap de l'ONU, l'approche du handicap reste principalement médicale et l'institutionnalisation est « systémique ».

En amont de ces échanges, le défenseur des droits a publié un rapport parallèle « faisant état d'un bilan contrasté de la mise en œuvre de la CIDPH en matière d'effectivité des droits des personnes handicapées. »

[Rapport parallèle du défenseur des droits](#)

Source : Défenseur des droits, juillet 2021

[CNCDH] - Impact de la lutte contre les stéréotypes en matière de handicap

Publié le 31 Août 2021

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a été missionnée en décembre 2020 par le Premier ministre pour mesurer l'impact de la lutte contre les stéréotypes en matière de handicap. Ce rapport préliminaire analyse dans quelles mesures la permanence de stéréotypes et de préjugés dans notre société à l'égard des personnes handicapées entraîne une égalité plus symbolique qu'effective. La CNCDH a identifié quatre enjeux majeurs résumés ainsi : « connaître, définir, sensibiliser, combattre ». La CNCDH insiste sur l'existence du décalage entre la volonté des pouvoirs publics et la réalité vécue au quotidien par les personnes concernées. Ce rapport émet une série de recommandations ayant pour vocation de construire un modèle social permettant l'inclusion des personnes handicapées.

[Rapport préliminaire](#)

Source : CNCDH, juillet 2021

Rapport Leguay - Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Publié le 31 Août 2021

Le Docteur Denis Leguay a été missionné en mars 2020 par la Ministre en charge des Personnes Handicapées, et le Ministre en charge des Solidarités et de la Santé, sur les modalités d'adaptation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux personnes en situation de handicap. Il a remis son rapport le 28 juillet.

Les deux objectifs de cette mission étaient de :

proposer des solutions visant à améliorer l'accès à la PCH proposer des adaptations des modalités de mises en œuvre de cette PCH pour mieux prendre en compte les besoins d'accompagnement de ces personnes

Le docteur Denis Leguay propose une modification de l'annexe 2-5 du code de l'action sociale et des familles (Casf) en y ajoutant trois nouveaux critères. Ensuite il souhaite intégrer la notion d'assistance pour soutenir les personnes handicapées. Il recommande enfin que les équipes pluridisciplinaires des MPPH soient formées.

[Rapport](#)

[Annexe](#)

Mallette pédagogique "Professionnels du droit et handicap"

Publié le 31 Août 2021

Une mallette pédagogique « Justice et handicap » est dorénavant mise à disposition des professionnels du droit afin de rendre la justice plus accessible aux personnes handicapées. Cette mallette est l'aboutissement de trois années de concertation menée par l'association Droit Pluriel, en lien avec le Défenseur des droits, les professions juridiques (magistrats, greffiers, acteurs de l'accès au droit, conciliateurs de justice, avocats, commissaires de justice) et les ministères concernés.

Cette mallette contient plusieurs outils de formation et d'accessibilité :

Un manuel de formation (payant) [Un guide pratique](#) (téléchargeable gratuitement) Trois courts-métrages (en ligne gratuits)

[Consulter la mallette en ligne](#)

Source : Ministère de la Justice, 22 juillet 2021

[Cercle Vulnérabilités et Société] - Être soi jusqu'au bout de la vie en établissement et à domicile

Publié le 31 Août 2021

Le sujet de la vie intime, affective et sexuelle des plus âgés est encore tabou dans notre société. Le Cercle Vulnérabilités et Société émet dans une note de position, 32 recommandations autour de trois axes :

Prévention et éducation à la santé sexuelle : créer les conditions du bien-être psycho-affectif de la personne
Préserver et assurer le plein respect de la vie affective, intime et sexuelle
Favoriser un plein continuum du parcours de vie des personnes LGBT+ au sein d'une offre de service élargie

Ces propositions concrètes (développement de lits doubles médicalisés, référents « vie affective et sexuelle », ...) visent un meilleur respect de l'intimité des personnes âgées LGBT+.

[Note de position](#)

source : Cercle Vulnérabilités et Société, juillet 2021

[INED] La violence sous protection - Expériences et parcours des jeunes récemment sortis de placement

Publié le 31 Août 2021

La violence institutionnelle vécue par les jeunes au sein de l'institution, peut être à la fois liée au fonctionnement ou aux agissements des acteurs eux-mêmes. Ce document dresse un état des lieux et analyse les rapports sociaux qui peuvent conduire à ces situations. Seul le point de vue des jeunes ayant subi des violences durant leur parcours, sera pris en compte. Les résultats de ce travail font état d'une violence plus ou moins visible et pas seulement au sein de l'institution. Les jeunes s'y sont souvent accoutumés, la violence étant présente dans l'ensemble des sphères de leur vie.

[Document de travail](#)

Source : INED, juin 2021

La scolarisation des élèves sourds en France

Publié le 31 Août 2021

Le conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN) a publié un rapport sur la scolarisation des élèves sourds en France. Ce rapport dresse un état des lieux de la scolarisation des élèves sourds et émet plusieurs recommandations afin d'améliorer l'inclusion scolaire et la réussite sociale. Ces recommandations sont basées entre autres, sur le dépistage précoce, la formation des enseignants, l'augmentation du nombre de pôles d'enseignement des jeunes sourds.

[Etat des lieux et recommandations](#)

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, juillet 2021

[HCTS] - Pratiques émergentes du travail social et du développement social

Publié le 31 Août 2021

Le Haut Conseil du travail social (HCTS) dresse, dans un rapport, un état des lieux des « pratiques émergentes » telles que la démarche d'« aller vers », « pair aideance », développement du pouvoir d'agir. Initialement, cet état des lieux a débuté avec un questionnaire auquel ont répondu 1 700 professionnels. Ces retours d'expériences sont permis d'identifier différentes initiatives. Le HCTS

préconise de communiquer le plus largement possible sur ces pratiques pour contribuer à leur essaimage.

[Document de synthèse](#)

Source : HCTS, juillet 2021

Prévention et lutte contre les violences sexuelles intrafamiliales

Publié le 31 Août 2021

Un groupe de travail interministériel portant sur les violences sexuelles intrafamiliales a présenté un plan en 19 actions dont la mise en œuvre débutera dès la rentrée scolaire 2021. Ce plan prévoit notamment le repérage systématique en milieu scolaire par les personnels de santé ainsi que la formation des professionnels. Des associations interviendront également en milieu scolaire. D'autres actions seront mises en place pour prévenir les violences sexuelles, améliorer la fluidité du circuit des signalements, l'information des parents et le développement de partenariat avec des structures de soins.

[Communiqué de presse](#)

Source : Gouvernement, 8 juillet 2021

[Handéo] Enquête Flash - Habitat inclusif

Publié le 31 Août 2021

Handéo lance une enquête flash sur le rôle des SAAD au sein des habitats inclusifs. L'objectif de ce questionnaire est de pouvoir identifier les SAAD intervenant dans ce type de dispositifs, et jouant un rôle dans le montage du projet et dans son fonctionnement.

Le questionnaire, qui ne vous demandera que deux minutes, est disponible jusqu'au 10 septembre.

[Questionnaire en ligne](#)

source : Handeo, août 2021

AGENDA

Handicap psychique et emploi

Le 17 septembre 2021

Echelle : En région

En cette rentrée 2021, le FIPHFP poursuit sa série de webinaires Handicap & Emploi, à l'attention des employeurs publics et de leurs partenaires. Le prochain webinaire se déroulera le vendredi 17 septembre de 10h à 12h et portera sur la thématique : Handicap psychique et emploi. Prochainx webinaires : <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Evenements-Fiphfp/Les-webinaires-Handicap-Emploi-du-FIPHFP>

Inscription : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf-U0xOYnNf3PISS9FIU3WwziR3ltRhavPuvr6esKvvHsrhkQ/viewform>

Webinaires identitovigilance

Le 21 septembre 2021

Echelle : En région

Le Réseau Santé Qualité Risques en partenariat avec Sant& Numérique et l'ARS vous propose de participer à des webinaires sur l'identitovigilance :

Pour les professionnels de santé des secteurs sanitaire et médico-social : vendredi 24 septembre de 14h00 à 16h00 ou vendredi 1er octobre de 14h00 à 16h00
Pour les professionnels administratifs des secteurs sanitaire et médico-social : mardi 21 septembre de 14h00 à 16h00 ou mardi 28 septembre de 14h00 à 16h00

Inscriptions :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=SGtiZ2E9R0OMjfqsl-DWpvyMd9YZ3VJEnQfyx2IhwjFUNIE5RzNYSDJVMFpYNzRXSFhLQTFLMFpRTS4u>

Webinaire Protection de l'enfance : repères et outils pour accompagner le retour en famille

Le 30 septembre 2021

Echelle : En région

La Haute Autorité de santé est heureuse de vous inviter à participer à sa conférence en ligne : "Protection de l'enfance : repères et outils pour accompagner le retour en famille" le jeudi 30 Septembre 2021 de 11 h à 12 h 30 . [Programme](#)

Inscription : <https://app.livestorm.co/has-1/protection-de-lenfance-reperes-and-outils-pour-accompagner-le-retour-en-famille?type=detailed>

Soins en protection de l'enfance....

Le 01 octobre 2021

Echelle : National

La prochaine journée AFIREM aura lieu le 1er Octobre 2021 à la salle des fêtes de la Mairie du 6ème, 78 rue Bonaparte à Paris (75), sur le thème "Soins en protection de l'enfance, soins de la protection de l'enfant, soins de l'enfant en protection".

[Programme et bulletin d'inscription.](#)

Contact : A.F.I.R.E.M. – Hôpital des Enfants Malades – 149 rue de Sèvres – 75730 PARIS Cedex 15

Tél : 06.98 17 16 44 – 01 42 73 13 15 – Email : afirem@orange.fr - Site : www.afirem.fr

C'est ma vie, c'est moi qui choisis !

Le 06 octobre 2021

Echelle : National

La liberté de choisir sa vie, d'entretenir des relations sociales et affectives, d'avoir des activités scolaires, professionnelles et/ou occupationnelles conformes à ses aspirations constitue des droits fondamentaux, et des dimensions essentielles de l'existence qui se sont rappelées avec force à chacun au cours des dernières semaines.

Soucieuse de contribuer à une réflexion à la fois éthique et pratique, la conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) organise des rencontres territoriales dédiées au pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité. Intitulées « C'est ma vie, c'est moi qui choisis ! », ce projet innovant et ambitieux, organisé en partenariat avec le centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI), est organisé dans chaque anté-région du Grand Est pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

Cette journée aura lieu le 6 octobre au Palais de la musique et des congrès, Place de Bordeaux à Strasbourg (67000).

Inscription et programme : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com/formation/204/cest-ma-vie-cest-moi-qui-choisis>

Save the date : l'héritage invisible qui nous raconte

Le 12 octobre 2021

Echelle : En région

ENSSYCOFA propose un colloque en webinaire : le 12 octobre 2021 : l'héritage invisible qui nous raconte... [Plus de détails.](#)

Inscription : <https://www.enssycofa-formations.com/inscription-au-colloque/>

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien

présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaey

Secrétariat de rédaction : [Cécile Boulogne](#)

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
